



Constructeur disparue sans finir les travaux

Par **llorca**, le **14/07/2016 à 18:37**

Bonjourrn Nous avons fait realiser la maison de nos reves par l entreprise tradireno base dans le 34rnCette derniere nous avait faire une reception sauf la facade elle a ete paye rnCette facde n est pas acceptable craquellement , manque de finition , et de nettoyageernLe constructeur et ce malgre mais relance par tel , mails et courrier accuse reception ne repond pas comment faire pour que cela finissernMerci de votre aide

Par **goofyto8**, le **14/07/2016 à 18:42**

bonsoir,rnIl faut assigner l'entreprise devant le TGI de Montpellier et demander la nomination d'un expert pour évaluer votre préjudice financier.

Par **llorca**, le **14/07/2016 à 18:44**

Merci de votre reponse il est preferable de prendre un avocat la couverture juridique de la maison marchernMerci

Par **llorca**, le **14/07/2016 à 18:45**

Merci de votre reponse il est preferable de prendre un avocat la couverture juridique de la maison marchernMerci

Par **Visiteur**, le **14/07/2016** à **20:07**

Bonsoir,
Engagez une procédure de référé pour demander au juge d'ordonner à l'entreprise défaillante la finition des travaux sous astreinte (il faut que le montant de l'astreinte soit dissuasif, par exemple 150 € par jour de retard). Mais cette solution ne présente aucun intérêt si l'entreprise est en redressement ou pire en liquidation judiciaire.
En savoir plus sur <http://www.village-justice.com/articles/faire-abandon-chantier,16275.html#jm7p037M4DdJ8jim.99>